**DECLARATION PREALABLE A LA CAPA HORS CLASSE PLP du 31 mai 2017**

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier les promotions d'accès à la hors-classe au titre de l'année scolaire 2016-2017. Il s'agit de la dernière commission sous la forme actuelle.

Pour cette promotion à la hors classe des PLP, nous constatons que sur 84 promus:

- 8 sont au 9ème échelon, 49 au 10ème échelon et seulement 27 au 11ème échelon.
  **C'est-à-dire que plus de 70 % des promus se situent au 9ème et 10ème échelon .**
- **29 collègues au 11ème échelon n'obtiendront pas leur promotion .**

Pour les promus,nous observons qu'en ce qui concerne les bonifications de 30 points, sur 40 avis TF proposés, 2 sont attribués au 11ème échelon, 27 au 10ème échelon et 11 au 9ème échelon
**En terme de pourcentage, cela correspond à 95 % de ces 30 points donnés au 9ème et 10ème échelon.**

Dans la perspective de l'application des mesures PPCR au 1er septembre 2017, la note de service Hors-classe du ministère précise bien que "l'établissement des tableaux d'avancement à la hors classe s'inscrit, pour le dernier exercice, dans le cadre statutaire existant mais également dans le contexte général de la redéfinition des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des personnels enseignants et d'éducation . Ceci pose le principe que tous les enseignants et personnel d'éducation ont vocation à dérouler une carrière complète sur au moins deux grades". C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Rectrice , de bien vouloir réexaminer avec attention la situation des collègues proches d'un départ à la retraite : 10 collègues sont né-es au plus tard en 1957 et ne sont pas proposé-es dans le projet. Parmi eux, 6 sont au 11ème échelon.

On constate par ailleurs que l'équilibre Femmes/Hommes n'est pas respecté, puisque seulement 34,5 % des femmes sont promues.

L'étude des documents préparatoires de cette CAPA révèle des éléments qui nous semblent discriminatoires et préjudiciables au déroulement des carrières des enseignants.

Les différentes CAPA qui se sont tenues dans les autres académies n'ont pas abouti à de telles disparités.
Nous ne comprenons pas le signal qui est envoyé aux collègues avec de telles pratiques justifiées par un avancement au mérite qui n'est bien évidemment que subjectif.
Comment peut-on expliquer à des collègues qui exercent leur métier avec passion depuis plus de 20 ans qu'ils n'ont pas la reconnaissance de leur administration.

Les éléments des barèmes de cette promotion HC n'ont jamais donné de tels résultats ; pour rappel,lors de la CAPA HC de l'année 2016, l'ensemble des collègues au 11 ème échelon avait obtenu leur promotion .

C'est pourquoi, le SNUEP revendique :

-la refonte des trois futures grilles indiciaires.
-l'avancement identique pour tous basé sur le rythme du grand choix pour l'ensemble des échelons.
-une entrée dans le métier à l'indice 540.
-la création d'un 12ème et 13ème échelon avec un indice terminal 1063.
-le rattrapage du pouvoir d'achat par l'augmentation du point d'indice.
-l'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire

Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU